



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 17 JUIN 2015

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin à 20 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, se sont réunis au siège du Siam, 13, avenue de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), sous la présidence de Monsieur Jacques DELPORTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude VERONA

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé un membre du Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M. LELIEVRE, M. RIBAudeau, M. DI BENEDETTO, M^{me} MELO, M^{me} VALOT et M^{me} MASNADA en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations.

ÉTAT DE PRÉSENCE

Date convocation :
11 juin 2015

Objet :
Procès-verbal
de la séance du Comité
Syndical du 17 juin 2015

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Membres présents 18
Membres représentés
(pouvoirs) 0
Total votants : 18

FERRIÈRES-EN-BRIE Présent : M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE

C.A. MARNE-ET-GONDOIRE Présents : M. Laurent DELPECH, M. Serge DUJARRIER,
M. Roland HARLÉ, M. Laurent SIMON, M. Claude VERONA,
M. Ali BOUCHAMA, M^{me} Geneviève SERT, M. Claude
DUMONT
Absents excusés M. Olivier PAUPE

S.A.N. DU VAL D'EUROPE Présents : M. Gilbert STROHL, M. Fernand VERDELLET,
M. Marc ALLEMANDOU
Absents excusés M. Henri PEREZ

C.A. MLV/VAL MAUBUÉE Présents : M. Nicolas DELAUNAY, M^{me} Annie DENIS,
Michel BOUGLOUAN, M. Alain LECLERC, M. Michel VERMOT
Absents excusés M^{me} Julie GOBERT,
M^{me} Nadia BEAUMEL M. Patrick RATOCHNIAK

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative résumant l'ensemble des points.

🕒 **La séance est ouverte à 20H37**

Le Quorum est atteint : 16 élus présents sur 27 en exercice.

Le Président ouvre la séance, et nomme M. Claude VERONA (CAMG) secrétaire de séance.

01 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 29 avril 2015.

Le Président présente le point faisant état des sujets abordés lors du dernier Comité Syndical, notamment le point relatif à la prolongation d'un an, du contrat de Délégation de Service Public sur les réseaux du Siam avec la S.F.D.E.

ENTENDU le Président sur le rendu compte du Comité Syndical du 29 avril 2015,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE le procès-verbal du Comité Syndical 29 avril 2015.

02 Rendu compte des travaux du Bureau Syndical (séance du 03 juin 2015) et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, hormis les MAPA.

ENTENDU l'exposé du Président rappelant l'attribution par le Bureau Syndical du 03 juin 2015 :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du compte rendu des travaux du Bureau Syndical du 03 juin 2015.

03 Approbation du Compte de Gestion du receveur :

Le Président donne la parole à M. VERDELLET Vice-Président aux Finances, qui présente le point, précisant que le Compte de Gestion est identique au compte administratif pour l'exercice 2014.

Entendu le Président et le Premier Vice-Président

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014.

04 Approbation du Compte Administratif 2014 :

Le Président donne à nouveau la parole à M. VERDELLET, et présente la note du Compte Administratif 2014, qui se décline comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes	9 773 504,63 €
Dépenses	6 459 531,91 €
Solde d'exécution	3 313 972,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes	6 880 312,24 €
Dépenses	9 671 792,96 €
Solde d'exécution	- 2 791 480,72 €

Les Restes A Réaliser en investissement s'élèvent à :

Recettes	660 904,23 €
Dépenses	930 011,60 €
Solde d'exécution	- 269 107,37 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat exercice 2014	Résultat clôture 2014
Fonctionnement	- 3 078 252,90 €	3 313 972,72 €	235 719,82 €
Investissement	10 399 130,87 €	- 2 791 480,72 €	7 607 650,15 €
TOTAL	7 320 877,97 €	522 492,00 €	7 843 369,97 €

Au moment de procéder au vote, le Président quitte la séance.

M. VERDELLET, doyen d'âge prend la Présidence de la séance, et soumet l'approbation du Compte Administratif au vote du Comité Syndical.

- ENTENDU du Vice-Président,
 - **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**
 - **À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
 - (Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),
- APPROUVE le Compte Administratif 2014

M. DELPORTE revient à son poste et reprend la Présidence de l'assemblée.

05 Affectation définitive des résultats 2014:

M. VERDELLET conserve la parole, et présente la note, en rappelant que lors du Comité Syndical du 18 Mars 2015, avait été approuvée la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014. Désormais le Compte Administratif et le Compte de Gestion étant approuvés par le Comité Syndical, le Siam peut procéder à l'affectation définitive des résultats.

ENTENDU l'exposé du Vice-Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 (Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2014 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes	9 773 504,63 €
Dépenses	6 459 531,91 €
Solde d'exécution	3 313 972,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes	6 880 312,24 €
Dépenses	9 671 792,96 €
Solde d'exécution	-2 791 480,72 €

Les Restes A Réaliser en investissement s'élèvent à :

Recettes	660 904,23 €
Dépenses	930 011,60 €
Solde d'exécution	-269 107,37 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat exercice 2014	Résultat clôture 2014
Fonctionnement	- 3 078 252,90 €	3 313 972,72 €	235 719,82 €
Investissement	10 399 130,87 €	- 2 791 480,72 €	7 607 650,15 €
TOTAL	7 320 877,97 €	522 492,00 €	7 843 369,97 €

06 BUDGET 2015 : Décision budgétaire Modificative n°1

M. VERDELLET poursuit sa présentation avec la note relative à la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2015.

Il détaille les nouvelles dépenses prévues au chapitre 11 (charges à caractère général).

Le Président reprend ensuite la parole pour la partie relative au chapitre 12 (dépenses de personnels).

La DM N°1 au budget de 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses à 122 217.18€, comme le présente le tableau ci-dessous :

<i>Section Fonctionnement</i>		
Chapitre	Intitulé	Dépenses
Chapitre 011	Charges à caractère général	103 200.00€
Chapitre 012	Charges de personnels	19 017.18€
Chapitre 022	Dépenses de fonctionnement imprévues	-122 217.18€
TOTAL		0 €

ENTENDU l'exposé du Président et du Vice-Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE la Décision Modificative N°1 au budget primitif 2015.

07 Avenant n° 1 a la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de Ferrières-en-Brie au siam.

Le Président présente le point. Il rappelle que le Siam est lié avec la commune de Ferrières-en-Brie par une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, depuis 2008, pour tous les travaux relatifs aux réseaux d'assainissement sur le territoire de la commune.

Cependant une nouvelle opération de travaux, pour laquelle un marché public a été lancé, et sur lequel le Comité Syndical devra se prononcer quant à l'attribution à l'un des candidats, a nécessité la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable et également sur la voirie.

Le Siam et la commune de Ferrières-en-Brie ont convenu de conclure un avenant à la convention, qui prévoit le cas échéant, pour des raisons techniques indissociables des travaux d'assainissement, que le Siam pourra agir sur les réseaux d'eau potable et la voirie, afin d'optimiser la réalisation des travaux.

Le Président précise que la commune de Ferrières a déjà approuvé cet avenant en séance du conseil municipal le 28 mai dernier.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Ferrières-en-Brie.

08 Attribution du marché de travaux Rue Aristide Briand et Rue de Lagny à Ferrières-en-Brie :

Le Président présente le point, en lien avec le précédent. Il décrit le lieu des travaux et les conséquences qu'ils engendrent sur la circulation dans la rue principale de Ferrières.

Le Président rappelle que la maîtrise d'œuvre est assurée par la société TEST INGENIERIE; la remise des offres était fixée au 19 mai 2015 à 12h. 4 offres ont été remises au Siam :

1. GROUPEMENT VALENTIN/LA LIMOUSINE,
2. GROUPEMENT EIFFAGE/TP IDF
3. JEAN LEFEBVRE
4. TERE.

Le Président détaille ensuite la note attribuée à chaque candidat après l'analyse des offres :

GROUPEMENT VALENTIN/LA LIMOUSINE : 69,59 / 100
GROUPEMENT EIFFAGE/TP IDF : 87,42 / 100.
JEAN LEFEBVRE : 83,31/ 100.
TERE : 66,65 / 100.

Le Président précise que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 03 juin en présence de Mme le Maire de Ferrières et Mme Gaëlle VOIRET (DGS de la commune de Ferrières-en-Brie), en tant qu'observatrices.

La C.A.O a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement EIFFAGE / TP IDF.

- M. ROUGERIE (Ferrières-en-Brie) demande au Président les conditions de réalisation de la tranche conditionnelle.
- Le Président répond que ce sont essentiellement des questions financières, qui relèveront de la décision de la Commune de Ferrières-en-Brie.

Le Président propose au Comité Syndical de suivre cet avis.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE l'attribution du marché public de travaux d'assainissement, d'eau potable et de voirie, avenue Aristide Briand et rue de Lagny (tranche ferme) et allée des Charmilles, Chemin de la Roseraie, allée de Bel Air (tranche conditionnelle) à Ferrières-en-Brie, au groupement d'entreprise EIFFAGE / TRAVAUX PUBLICS IDF (Sous-traitance VEOLIA), cise Centre Direction Paris Nord-est, ZAC Du Bel-Air- Rue Charles CORDIER, 77 164 FERRIERES-EN-BRIE.

Le montant du marché proposé est de :

- Pour la tranche ferme : 1 359 265.24 € HT.
- Pour la tranche conditionnelle : 464 271.09 € HT.

AUTORISE le Président à signer les documents afférents au marché.

09 Demande de subvention pour la Prime Aquex 2014 :

Comme chaque année, le Siam fait auprès de l'Agence de l'Eau, une demande de subvention pour la Prime AQUEX, dont le montant est ensuite reversé à chaque collectivité adhérente, en fonction d'une formule de calcul.

La présente demande concerne la Prime Aquex 2015 pour l'année d'exercice 2014.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

Prends Acte de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la Prime AQUEX 2015 relative à l'exercice 2014.

10 Rapport d'Activité 2014 du Service Assainissement du Siam et Rapport du Délégué de Service Public année 2014 : usine de traitement et réseaux :

Le Président donne la parole à M. LELIEVRE Directeur Général du Siam, qui présente le point à partir d'un Power Point reprenant l'essentiel des éléments du rapport du Président.

Il rappelle quelques indicateurs généraux. Le Siam compte 30 communes adhérentes pour environ 208 000 habitants. Le volume d'assiette usagers est de 10 950 913 m³ pour l'année 2014 pour un produit total facturé à hauteur de 3 578 778,07 €.

Le Président fait noter au Comité Syndical que le volume réel traité par la station se situe en réalité à 14 millions de m³ par an, soit plus que le volume effectivement facturé.

M. LELIEVRE donne ensuite la parole à Mme MASNADA pour le service Station.

Mme MASNADA décline les faits marquants de l'année 2014 sur la station, notamment les travaux réalisés soit par le Siam, soit par le fermier.

- Il est notamment présenté le premier arrêt froid du four qui a duré deux mois au lieu d'un (Mai / Juin 2014) pour un montant de 152 612 €.
- Au mois de février mars 2014, le délégué a procédé à la vidange de la bache des eaux sales sur T3 pour 40 000 €.
- En juin 2014 a été réalisée par le Siam, la couverture des décanteurs, cette opération d'investissement se chiffrait à près de 110 000 €, maîtrise d'œuvre comprise.
- Toujours le même mois, a été réalisé le changement des vannes de la bache d'arrivée pour 27 652 €. Mme MASNADA précise que cette opération était très délicate, car ces vannes, datant de la création de la station s'exposaient de plus en plus à des dysfonctionnements. Sa réalisation se confrontait aux problèmes des effluents qui arrivaient directement au même endroit. L'intervention a nécessité le recours à des plongeurs spécialisés. Durant toute la longueur de l'opération, aucun déversement ne s'est produit.
- Deux nouvelles centrifugeuses ont été mises en place pour un coût de 326 250 €. Elles seront mises en service en 2015, avec pour but de diminuer la consommation électrique.
- Il a été mis en place deux nouvelles climatisations des turbos sur l'usine T3 pour 76 838 €.
- Optimisation des turbo T4 pour 17 437 €.
- Circuits hydrauliques des Centrales de Traitement de l'Air (CTA) : 23 917 €.
- Changement des champs de grille du prétraitement T3 : 14 002 €.
- Cuve Javel T4 : 16 871 €.
- Enfin une intervention nécessitée par une fuite sur T3-T4 : 12 772 €

Mme MASNADA relate par ailleurs deux incidents survenus au cours de l'année 2014 sur la station.

- Le premier, à la suite de plusieurs orages en juillet 2014, de grandes quantités d'effluents sont arrivées à la station. Ces afflux ont chargé les baches tampon puis conduit au déversement de 6.928 m³ d'effluents non traités, sans entraîner de dépassement des seuils limites des paramètres mesurés dans le canal de rejet.
- Le deuxième incident concerne 9 non-conformités de traitement réparties sur 6 journées. Une non-conformité est établie pour un paramètre lorsque deux circonstances sont constatées sur une même journée : la concentration maximale autorisée dans le rejet est dépassée et le rendement d'épuration minimum n'est pas atteint.

Concernant les performances de rejet, les 5 charges polluantes mesurées à l'entrée de la station, (*Phosphore total, Azote total, Demande chimique en Ox, Demande biochimique en Ox, Matières en suspension*), ont diminué entre 2013 et 2014 et demeure nettement inférieures aux valeurs fixées par arrêté Préfectoral.

A noter que pour les sous-produits, une hausse de 9 tonnes de déchets a été constatée au niveau des dégrilleurs, ainsi qu'une augmentation des graisses, mais également une forte diminution des sables.

Mme MASNADA précise que le Lixiviats issus des jus et eaux de ruissellement des plateformes de stockage des boues, est en diminution de 11% et que sa présence dépend essentiellement de la pluviométrie.

En 2014 la station a produit 21 496 tonnes de boues, soit 1% de moins qu'en 2013.

Depuis 2012 / 2013, la part de la valorisation agricole des boues et du compostage ont nettement diminué, coïncidant avec la mise en service du four d'incinération des boues.

Mme MASNADA laisse ensuite à la parole à Mme VALOT, qui présente un point sur les résultats des contrôles inopinés effectués par la DRIEE, à l'appui d'un schéma.

Tous les rejets quotidiens du four, sont largement inférieurs aux normes en vigueur.

Le Président intervient à ce sujet afin de rappeler que ces normes ne sont pas les mêmes selon que l'usine se trouve du côté EST ou OUEST de la Francilienne, définie comme limite. Le four du Siam se trouve du côté où les normes sont un peu plus souples, si cette délimitation venait à évoluer le Siam devra disposer de la capacité de s'y conformer. L'usine du SIETREM se trouve dans la même situation réglementaire.

Mme VALOT poursuit en présentant la carte des points de prélèvement, au nombre de 4, situées en fonction des vents autour de la zone du four. Seul du plomb a été décelé, mais préexistant à la mise en service du four.

L'ensemble de ces paramètres permettent d'affirmer aujourd'hui qu'il n'y a pas d'impact du four sur l'environnement.

Mme MASNADA reprend la parole pour présenter brièvement l'action du service industriel du Siam.

En 2014 :

- 54 sites visités au moins une fois (la majorité des sites nécessitent plusieurs interventions pour mener à bien les enquêtes)
- 41 rapports de visites établis.
- 13 projets d'Arrêtés Autorisant le Déversement envoyés au maître d'ouvrage du réseau concerné.
- 13 Conventions Assimilées Domestiques envoyées aux entreprises.
- 6 Conventions Spéciales de Déversement envoyées aux industriels.

M. RIBAudeau prend la parole à son tour pour présenter le service réseaux. Le Siam possède près de 35km de réseaux soit une desserte de 30.033 clients (118 613 habitants).

Ce réseau est constitué de :

- ⊙ 5 postes électromécaniques
- ⊙ 2 déversoirs d'orage
- ⊙ 35,26 km de canalisations hors branchements (30,87 km en gravitaire et 4,390 km en refoulement)

M. RIBAudeau rappelle que 2014 était l'avant dernière année de la Délégation de Service Public avec la S.F.D.E qui s'achève fin 2015.

Le Siam définit chaque année un programme d'investissement sur les réseaux, si bien qu'aujourd'hui 80% du réseau a été remis en état.

Sur les interventions du fermier au cours de l'année 2014, il faut noter :

- Curage des réseaux : 3 446 ml, soit - 3.2%.
- Interventions de génie civil.
- Interventions d'urgences (10 désobstructions de réseaux : 1 sur un branchement et 9 sur conduites).
- Renouvellements :
 - Pompe n°1 sur le poste de refoulement De Lattre.
 - Pompe n°2 sur le poste de refoulement Chariot d'Or.
 - Automate et télégestion Lagny-sur-Marne.
 - Réparation branchement EU DN 200 rue Vacheresse.
 - Branchement avenue du Général de Gaulle au n°12.

Sur les travaux de gros entretien :

- 10 trappes d'accès réseau ont été remplacées par des trappes Titan (avril et juin 2014).
- Dépose de l'ensemble des manchettes défectueuses de l'avenue du Général Leclerc à Lagny-sur-Marne (février 2014).
- Mise en place d'un groupe de travail sur le S.I.G dans le cadre d'un protocole d'échange.
- Mise à jour des données patrimoniales avec le fermier.

Quant aux contrôles de conformité, M. RIBAudeau rappelle que le contrat de D.S.P. prévoyait 80 contrôles par an. Or jamais ce quota n'a été atteint par le fermier, du fait du peu de réponse de la part des usagers aux courriers de Véolia. De plus sur le nombre de contrôles effectués, jamais plus de la moitié se sont révélés conformes.

Sur le bilan des ventes, contrôles de conformité effectués quand un propriétaire revend son bien, il y en avait eu 47 en 2008 et seulement 13 en 2014.

Au total, pour le bilan de fonctionnement du réseau, il est constaté que les volumes annuels mesurés par le débitmètre en entrée usine, via le poste principal du Siam sont en baisse de 3,3% en 2014 par rapport à 2013.

Le Président demande aux élus s'ils ont des questions.

- Mme SERT (CAMG) demande où se situent les deux déversoirs d'orage.
- M. RIBAudeau répond qu'un se trouve Rue du Pont HARDY et le second Rue De Lattre.

M. LELIEVRE entame la partie relative aux indicateurs financiers, commentant un graphique relatif à la composition de la surtaxe d'assainissement par année.

La part Siam diminue de 1 centime par an, pour avoir été fixée à .0,35€ en 2014, alors que la part du fermier a quant à elle augmenté, passant de 0,79€ en 2010 à 0,92€ en 2014 portant le montant total à 1,27€ du m³.

M. LELIEVRE rappelle que la prolongation d'un an de la durée du contrat de D.S.P avec Véolia pourrait amener à une diminution de la part du fermier dans la surtaxe, et bénéficier ainsi directement aux usagers.

Le contrat de D.S.P. Station étant devenu, avec le temps, financièrement très favorable à Véolia, il est envisagé qu'une partie de cet argent puisse être reversé à la fin du contrat. D'où la nécessité d'un audit technique et financier. Il est envisagé de réaliser un audit à mi contrat afin d'appréhender des résolutions techniques et réglementaires éventuelles et intégrer ou non au contrat, et de mesurer l'efficacité économique du contrat pour le Siam et les usagers.

Le Président rajoute également que selon les éléments fournis par le fermier, la note d'électricité a nettement diminué pour Véolia, tombant de 1,7 million d'euros à 1,4 million d'euros.

- M. HARLE (CAMG) demande s'il est possible de voir le rapport d'exploitation du four.
- Le Président répond qu'il existe trois rapports. Le troisième relatif aux ICPE n'a pas encore été rendu, car il nécessite que soient reliés un ensemble de documents aussi bien économiques que techniques.
- M. LELIEVRE demande alors quelles sont les attentes de M. HARLE à ce sujet.
- M. HARLE précise qu'il aimerait connaître un bilan financier du four, afin de vérifier si l'investissement qui a été réalisé est à la hauteur de ce qui a été annoncé.

Mme VALOT reprend la parole pour présenter le bilan des classes d'eau pour l'année 2014.

Elle explique que le but premier est la sensibilisation des scolaires. Depuis 4 à 5 années, les écoles maternelles participent également, mais la plus part des classes participantes se situent entre le CP et le CM2. (Essentiellement CM1 et CM2).

Ces opérations sont subventionnées par l'Agence de l'Eau.

- Mme SERT (CAMG) demande si les collèges sont aussi concernés par les classes d'eau.
- Mme VALOT répond que oui, et le plus souvent ce sont des classes de 5^{ème} qui participent.

Une fête de fin d'année des classes d'eau se tient chaque année au mois de juin avec un concours qui en 2014 a vu gagner l'école élémentaire Gambetta de Thorigny-sur-Marne et l'école Georges Sand de Bussy-Saint-Georges.

Par ailleurs, dans le cadre de ces visites de la station, le Siam accueille également des adultes et des groupes de l'étranger.

61 groupes ont participé aux animations autour de la mare pédagogique, en 2014.

Concernant la communication, l'année 2014 n'a vu la publication que d'un seul Siam info

2014 était aussi l'année de la 10^e Journée Portes Ouvertes qui a réuni plus de 460 visiteurs. Son coût a été de 37 900 €.

Sur le plan informatique, le Siam possède un patrimoine évalué à 29 761€, pas de renouvellement majeur en 2014.

Sur le Référentiel Cartographique, la 2e convention de partenariat, signée pour deux ans (2012-2014), a permis de faire l'acquisition d'un cycle de données (orthophotographie et base de données topographiques). Livrée en livraison en septembre 2014 la base de données a été mise à disposition des partenaires.

Enfin le Système d'Information géographique (S.I.G) permet de donner une base cartographique à tous les services, pour les stations et environnements industriels ainsi que pour tous les réseaux.

Le contrat de maintenance des logiciels cartographiques représente un coût de 11.604 €TTC par an.

M. LELIVRE reprend la parole, afin de présenter le dernier volet du rapport, les marchés conclus en 2014 par le Siam :

- Mise en conformité du réseau d'assainissement rue Vacheresse, à Lagny-sur-Marne, conclu avec la société TRAVAUX PUBLICS IDF pour un montant de base de 249 097,95 € HT.

- Réhabilitation de la conduite rue Gravier du bac à Saint-Thibault-des-Vignes, conclu avec la société VALENTIN TP pour un montant de base de 240 482,40 € HT.

- Réhabilitation de la conduite rue Gravier du bac à Saint-Thibault-des-Vignes, conclu avec la société VALENTIN TP pour un montant de base de 240 482,40 € HT.

Sont ensuite brièvement présentés, le CA 2014 avec ratios par rapport à la population, et l'Organigramme du Siam.

- Mme SERT (CAMG) demande quel surcoût a engendré l'amiante sur les travaux à Lagny.
- M. RIBAudeau répond environ 20% supplémentaire de surcoût.

Pas d'autre question n'est posée, le Président met le rapport aux voix.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

Approuve le rapport du Président pour l'exercice 2014.

11 Compte rendu MAPA

Le Président présente le compte rendu MAPA à partir du tableau ci-dessous :

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Code Postal
0 à 15 000 €	Décision du Président	DHI	18/05/2015	Achat module complémentaire CS-Hydrodynamique (Pipeflow) du logiciel Logiciel Mike Urban. Utilisable pour licence corporate	8 800 €	44 372
15 000 € à 30 000 €	Décision du Président			<i>néant</i>		
De 30 000.00 € à 90 000 €	Décision du Président	BG INGENIEURS CONSEILS	27/04/2015	Mission d'étude énergétique sur la station et les réseaux du Siam	68 550 €	94 200
De 90 000 € à 207 000 €	Décision du Bureau			<i>néant</i>		

12 Communications / Question diverses :

Le Président fait un point sur les dates du calendrier des réunions pour le second semestre 2015.

MERCREDI - 18 h 00						
BUREAU SYNDICAL	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
			16 SEPTEMBRE 2015	21 OCTOBRE 2015		02 DECEMBRE 2015
Commissions						

MERCREDI - 20 h 30						
COMITÉ SYNDICAL	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
			30 SEPTEMBRE 2015		04 NOVEMBRE 2015	16 DECEMBRE 2015

Il rappelle également la tenue de la Journée Portes Ouvertes le samedi 27 juin 2015, et fait circuler la plaquette de présentation aux élus.

Le Président revient sur la demi-journée technique, qui s'était déroulée le 20 mai dernier, avec plus de 60 participants, avec l'espoir d'aboutir sur un projet de synergie entre les collectivités.

Concernant les emprunts toxiques avec DEXIA, une assignation de la S.F.I.L est en cours.

Les études de méthanisation avec SOLAGRO, devraient aboutir rapidement, une réunion est prévue le 10 juillet prochain.

Quant à la définition du périmètre des futures intercommunalités qui composent le Siam, l'incertitude persiste.

Le Président demande à un élu de la C.A.V.M de s'exprimer sur le sujet. M. BOUGLOUAN, informe des difficultés à avoir une position claire des institutions et que rien n'est à ce jour encore défini sur la fusion de la C.A.M.V et d'autres collectivités afin de former une seule communauté d'agglomération; sous réserve également des dispositions de la Loi NOTRe et de ses éventuelles modifications.

⌚ La séance est levée à 22h40

Le secrétaire de séance,

Claude VERONA.

